

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 6 janvier 2015**

L'an deux mille quinze,

Le six janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trente décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

**Présents.** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

**Absents :**

**Absents excusés :** M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

**Pouvoirs :** M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire :** Mme DEBRAND Monique

**OBJET : ENVIRONNEMENT - AVIS SUR UNE DEMANDE DE  
RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'UNE  
EXPLOITATION DE CARRIERE DE MATERIAUX  
ALLUVIONNAIRES ET D'EXTENSION SUR LE  
TERRITOIRE DES COMMUNES DE RANCOURT SUR  
ORNAIN et REMENNECOURT PAR LA SOCIETE LES  
SABLIERES DE LAIMONT**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

La société les Sablières de Laimont exploite actuellement une carrière sur les territoires des communes de Remennecourt et Rancourt-sur-Ornain dans le département de la Meuse.

L'actuel permis d'exploiter arrivera à échéance au 25/09/2018.

La réserve de matériaux alluvionnaires au niveau du site est moins importante que celle estimée au départ et ne permettra pas une exploitation au même rythme jusqu'au terme de l'arrêté d'autorisation.

Une extension de la zone d'exploitation est donc dès aujourd'hui nécessaire pour assurer la continuité du fonctionnement de l'activité. Une demande d'autorisation d'extension du site est aujourd'hui sollicitée. La société Les Sablières de Laimont souhaite poursuivre l'exploitation sur le même principe qu'actuellement avec une production moyenne de 170 000t/an et une production maximale de 200 000t/an identique à la production maximale actuelle autorisée.

Le gisement permet d'envisager une exploitation sur une durée de 30 ans.

Le Préfet de la Marne sollicite l'avis du conseil municipal sur cette opération.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**EMET** un avis positif quant à cette opération.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à Pargny sur Saulx,  
Le Maire,  
Denise GUERIN